

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme. BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme. ASTIER Martine), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme. WISSOCQ Mathilde).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

Affiché le : 13/04/2021

9. Adhésion fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations dans leurs projet afin de promouvoir le patrimoine culturel français.

En 2019 la fondation a soutenu plus de 3 000 projets qui s'inscrivent dans une démarche de remise en état de nombreux édifices.

Dans le cadre de la rénovation des cloches de l'église de Boisseuil, dont le coût s'élève à 20 380 € TTC, une demande d'ouverture de souscription pourrait être déposée auprès de la fondation du patrimoine.

Pour ce faire la commune doit adhérer à la fondation pour un montant de 160 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider l'adhésion de la commune de Boisseuil à la fondation du patrimoine,**
- **d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 160 €,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

